

Conseil d'école du mardi 5 novembre 2024

Représentants de la mairie :

Mme SASU

Directrice :

Mme BASTIDE

Enseignants de l'école :

Mmes BASTIDE, MERTENS, ELKHAWAGA,
BONHOMME, BOUCLY, NEZLIOUI, WURMSER,
MAAMAR

Enseignants excusés : Mmes HOCINE et NDABANIWE

Membres du RASED :

Mme DA-SIVA MAGALHAES (psychologue scolaire)

Inspectrice de l'éducation nationale :

MME BATTERY

Parents élus :

Mmes GIRY, MOLINA, SEMETEYS, TARBOURIECH
M GUILLABERT, DOMINGUEZ

Coordonnateur périscolaire :

Mr DIALLO

Atsems: Mmes DEVIGNE et GUELLIL

Début du conseil : 18H / Secrétaire de séance : Mme Bastide

1) Modalités de fonctionnement et attributions du Conseil d'École

- **Présentation des membres du Conseil d'école**

- **Résultat des élections**

- Une seule fédération de parents, la FCPE, a présenté une liste cette année.

- Un grand merci aux parents qui ont réalisé la mise sous pli.

16 représentants ont été élus : 8 titulaires et 8 suppléants.

161 votants sur 327 inscrits, 55 bulletins blancs ou nuls. Le taux de participation a été de 49,24%.

Nous constatons que le nombre de bulletins non valides a encore augmenté.

- **Le Rôle et attributions du Conseil d'école**

Conseil d'école comprend les différents membres de la communauté éducative. Il est une instance de l'école.

C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école, président ;
- deux élus (le maire ou son représentant et un conseiller municipal) ;
- les enseignants de l'école ;
- un des membres du RASED ;
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ;
- l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

- les autres personnels du RASED,
- le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Le conseil d'école a pour finalité de favoriser le dialogue et l'échange d'informations entre l'équipe éducative, les représentants des parents (les questions personnelles n'ont pas lieu d'être dans cette instance) et les élus de la commune.

Le directeur d'école qui préside la réunion veille à ce que chacun puisse s'exprimer dans le cadre de l'ordre du jour.

Les interventions doivent se faire dans le respect des personnes présentes et dans la sérénité nécessaire à un échange constructif.

Le conseil d'école a un rôle consultatif. Le seul élément mis au vote durant le conseil d'école est le règlement intérieur. Les autres sujets à l'ordre du jour donnent lieu à informations et échanges de vues.

- Le vote du règlement intérieur se fera à main levée.

2) Règlement intérieur /charte de la laïcité

-Vote du nouveau règlement

Le règlement intérieur a pour but de fixer les règles de vie commune conformes aux directives du règlement type départemental. Le règlement intérieur a été revu. C'est un outil de travail au sein de l'école pour la communauté éducative, toute personne venant dans l'école doit en prendre connaissance.

L'école est un lieu d'enseignement et d'éducation.

Le règlement intérieur est proposé aux membres du conseil d'école pour l'année scolaire 2024-2025 pour être voté.

Le vote est effectué à main levée. Sur les 17 votants, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Le règlement intérieur sera remis aux familles pour en prendre connaissance et le signer, la charte de la laïcité y sera annexée.

Un avenant aux horaires scolaires pourra être annexé ultérieurement en cas de crise sanitaire.

- Charte du parent accompagnateur

Une charte du parent accompagnateur (modèle DSDEN 94) qui sera donnée à signer aux parents est présentée au conseil d'école.

3) Organisation pédagogique de l'école

- Effectifs et structure

*L'école accueille 183 élèves répartis en 8 classes

2 PS : 25 et 24 élèves 3 MS : 21, 25 et 23 élèves 1 GSPS : 12/9 (21) élèves	2 GS : 22 et 22 élèves
---	------------------------

Pour rappel, l'année dernière nous étions sur une mesure de fermeture de classe qui a été annulée en juin. Depuis la rentrée, nous avons eu des départs et de nouvelles inscriptions, le nombre d'élèves s'est maintenu à 183

- Bilan des commandes

Fournitures 5186,06€ (dépenses classes, soit environ 648€ par classe)

Supplément zone banale 511,94€ (dépenses bureau)

Papier 335€

Pharmacie 296€ (commande non encore livrée)

Mobilier, électroménager, motricité 439€ (jeux de cour)

- Prévisions 2025-2026

Une première campagne de prévision pour les effectifs 2024-2025 a eu lieu ; les chiffres prévisionnels ont été validés sur ONDE par Mme Bastide avec une montée des effectifs de PS et MS et une prévision de PS qui s'aligne sur les chiffres de cette année :

PS 58

MS 58

GS 70

Soit un total de 186 élèves

- Accueil des élèves en situation de handicap / RASED

1 élève d'âge GS est accueillie en GS1 (notification AESH i)

1 élève d'âge GS est accueillie en GS2 (notification AESH i)

1 élève d'âge GS est accueilli en GSPS3 (notification AESH i)

1 élève d'âge MS est accueilli en MS4 (en attente de notification AESH i depuis la rentrée / Notifié depuis le 4 novembre))

1 élève d'âge PS est accueilli en PS7 (notification AESH i)

1 élève d'âge PS est accueilli en PS8 (attente de notification AESH i)

1 AESH se trouve toujours en arrêt maladie suite à un accident de service

Nous avons à l'heure actuelle 2 AESH présentes ce qui est insuffisant au regard des difficultés rencontrées par les élèves.

Dans le cadre du PIAL nous gérons les priorités pour l'attribution des horaires. Il y aura modification des emplois du temps des AESH dès lors que l'effectif sera complet et qu'un nouveau recrutement (à minima) sera effectué.

La psychologue scolaire du secteur, Mme Raquel DA-SILVA MAGALHAES présente son rôle et ses interventions.
Coordonnées mail : raquel.da-silva-magalhaes@ac-creteil.fr

Des équipes éducatives et des ESS sont prévues à plus ou moins courte échéance.

Des bilans psychométriques vont être réalisés avec accord parental pour les élèves repérés comme ayant des difficultés dépassant le cadre pédagogique.

La psychologue scolaire établit un bilan pour toute demande MDPH et décision d'orientation (ULIS, IME, ITEP, ...)

Elle n'assure aucun suivi d'élèves.

Elle se rend disponible pour les familles qui auraient des interrogations ; toute demande doit passer en premier lieu par la Directrice qui fera le relais.

4) Vie de l'école

- Sécurité (exercices d'évacuation et PPMS/ MyKeeper)

Le double visuel est pratiqué aux entrées et sorties de l'école (ce qui peut se faire grâce au concours des agents de restauration le matin).

Pour toute sortie en dehors de l'établissement ou toute manifestation il faut envoyer la déclaration à une cellule de la DSDEN et une copie à l'IEN en amont de la sortie.

Les directives de l'éducation Nationale, concernant les exercices de sécurité, sont les mêmes que l'année dernière. Il y aura trois types d'exercices obligatoires pour cette année 2024-2025 à savoir 3 exercices incendie (le 1^{er} a eu lieu lundi 18 septembre), un exercice PPMS de mise en sûreté sur le thème de l'intrusion/attentat qui a eu lieu lundi 14 octobre (simultanément avec l'école élémentaire), et un exercice PPMS de mise en sûreté pour risques majeurs (inondation..) qui aura lieu en 2024.

Mme Bastide a mis à jour les PPMS et ils ont été transmis le 2 octobre à toutes les autorités compétentes (Mairie, Inspection de Choisy, DSDEN, Police). L'année prochaine, il y aura le PPMS unifié mis en place.

Un double affichage est effectué dans chaque classe : Affiche « réagir en cas d'attaque terroriste » et plan particulier de mise en sécurité qui définit salle par salle les actions à effectuer et les personnes chargées de leur exécution, ainsi que des conduites à tenir en cas d'urgence.

En ce qui concerne le PPMS Risques Majeurs, une information sur conduite à tenir pour les parents a été distribuée via le cahier de liaison (annexe 10)

PPMS Attentat intrusion

Le nouveau dispositif « MyKeeper » d'alerte, visuel et sonore, a été installé sur notre école cet été.

En attente de la formation à ce système depuis la rentrée, nous sommes restés sur la modalité d'alerte de l'année dernière (sifflet) pour l'exercice du 14 octobre.

La formation a eu lieu mardi 15 octobre au royal

Présentation aux parents élus du système (via clé USB MyKeeper donnée le jour de la formation).

- Santé scolaire (visites médicales PMI)

Cabinet médical :

Coordonnées téléphoniques : 01.48.84.28.17

L'école est rattachée au cabinet médical du groupe scolaire Victor Hugo.

Il est composé :

- d'un médecin scolaire : Nous n'avons pour l'instant plus de médecin scolaire attaché à la circonscription
- d'une secrétaire médicale : Mme Beuchère
- d'une infirmière scolaire

Nous ne pouvons plus nous tourner vers le médecin scolaire de l'académie que pour des situations d'urgence ; nous travaillons donc en partenariat avec les médecins de la PMI et/ou les médecins libéraux. L'infirmière scolaire effectuera un bilan en fin d'année de GS avant le passage au CP (vue et audition) pour les élèves qui n'ont pas bénéficié des bilans MS.

*Les infirmières de conseil général réalisent un bilan auprès des MS du 4 au 15 novembre 2024. Un courrier a été donné aux parents auparavant.

Ce bilan porte sur la vision, la dentition, l'audition et le langage.

- Activités pédagogiques sportives et culturelles (PEAC)

- **Activités sportives :**

- Les classes de GS se rendent au gymnase Méhy en périodes 3 et 4 ; En période 5, ce seront les classes de MS qui s'y rendront.
- Les classes de GS iront à la piscine en fin d'année pour des séances de découverte du milieu aquatique.

- **Activités culturelles (PEAC)**

Parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

Ce parcours a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle ; il est construit de la maternelle au lycée.

Il repose sur 3 champs :

- des rencontres avec des œuvres, des objets, des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels...

- des pratiques dans des domaines artistiques divers

- des connaissances (appropriation de repères, d'un lexique spécifique

permettant d'exprimer des émotions, de porter un jugement, d'analyser une œuvre, de développer l'esprit critique)

Le parcours repose également sur un partenariat avec des instances culturelles :

- Le cinéma Paul Eluard (PEAC GS) ou le théâtre (PEAC MS)
- **GS** Projet Adage pour demande de financement d'ateliers danse dans le cadre d'un projet plus large sur l'air et le vent, projet qui a eu comme point de départ le spectacle « l'après-midi d'un foehn » auquel les élèves ont pu assister avant les vacances.
 - Danse avec cie « la calebasse » 7 séances + 1 restitution au théâtre
 - Musique en partenariat avec le conservatoire de musique de Choisy-le-Roi
 - Arts plastiques (visite du MACVAL)
 - Médiathèque Aragon (atelier christian Voltz sur le recyclage)

- **PS et MS** Projet Danse

Projet avec le conservatoire sur le thème de l'eau sur lequel les classes travaillent cette année

- MS Projet « Eau »

Un projet classe d'eau a été élaboré par les classes de MS et déposé auprès de l'OCCE.

Si le projet est retenu, les classes travailleront sur une période de 15 jours sur cette thématique.

Des sorties, financées par le projet, seront organisées notamment à l'Exploradôme et avec l'association « Nature et société »

Des acquisitions scientifiques sur l'eau seront réalisées et formalisées par un carnet d'expériences qui sera donné à voir aux familles

- Activités pédagogiques complémentaires

L'équipe enseignante, conformément aux directives ministérielles, a décidé que les 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires seront consacrées aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages fondamentaux (dans les domaines dans lesquels ont été relevés des difficultés dans les évaluations CP de cette année).

- Evaluation des élèves

Depuis 2015, nous travaillons sur la mise en place du carnet de suivi des apprentissages : c'est un outil qui permet de suivre les réussites de l'élève, de les notifier avec l'enfant pour l'encourager et qu'il prenne conscience de son évolution.

Le carnet de suivi des apprentissages suit l'élève durant les 3 années du cycle. Il aide à prendre conscience des étapes à franchir, des progrès réalisés ou à effectuer.

Du 6 au 11 février, des rencontres parents/enseignants sont prévues autour des progrès réalisés par les élèves de PS.

Du 3 au 7 mars, des rencontres parents/enseignants sont prévues autour du carnet de suivi des apprentissages des élèves de GS et MS.

Le carnet de suivi permettra à l'équipe pédagogique de renseigner la synthèse des acquis (outil national) pour chaque élève de GS. Le carnet de suivi des apprentissages sera alors remis à la famille.

La synthèse des acquis des élèves de GS sera transmise aux enseignants de CP après avoir été signée par les parents.

-Fonctionnement de la coopérative

La coopérative scolaire est une association permettant de financer les projets coopératifs. Ces projets permettent d'enrichir le travail effectué en classe et les élèves participent activement à chaque étape. Ils sont en lien avec le projet d'école (sortie, spectacle, animation, achats de petits matériels...) La coopérative obtient son financement grâce aux diverses opérations commerciales au nombre de 6 maximum par an (ventes photos, objets, fête d'école...), à la participation volontaire des familles (appel à participation deux fois dans l'année), aux dons des parents ou entreprises....

La coopérative scolaire permet d'assurer les élèves, le personnel, les parents accompagnateurs lors des sorties scolaires mais également hors temps scolaire lors de festivités par exemple. Un événement organisé par une autre association n'est pas assuré et financé par l'OCCE. Il appartient à celle-ci de demander les autorisations et d'assurer toutes les personnes présentes.

Un spectacle de La compagnie du Chameau s'intitulant Oh, de l'eau ! en rapport avec nos projets sera entièrement financé en décembre (valeur: 859€).

C'est un spectacle musical (harpiste) qui raconte le voyage de Mr Zougoulou qui a rencontré toutes sortes d'amis durant son voyage. Il évoque l'eau qui désaltère, qui peut manquer,... Également un budget de 100€ est alloué à chaque classe pour offrir des jeux aux classes à Noël.

- Sorties scolaires et temps festifs

-La municipalité a alloué à l'école, pour l'année civile des cars à la journée et des cars en demi-journée. Le planning est fixé à l'avance avec une répartition des écoles par dates par période (nous avons reçu le planning pour la période 1)

Cela concerne des sorties en forêt, au musée, ... en lien avec le projet d'école, de classe et/ou PEAC)

-Centre d'activités écologiques :

Une première sortie a eu lieu pour les classes en octobre.

La 2^{ème} sortie aura lieu entre le 14 et le 26 novembre, sortie au cours de laquelle nous pourrons observer les changements de saison.

-Médiathèques :

Les classes se rendront à une visite atelier à la Médiathèque Aragon (GS en période 5) et à la Médiathèque Ipoustéguy (PS et MS /Période 2)

Les réservations ont lieu à partir du 12 novembre.

- Chorales :

Début des chorales : Période 3

Les classes ayant des ateliers danse cette période, les chorales ne débiteront qu'en période.

Les élèves chantent néanmoins dans leur classe et prépareront une chanson de Noël

- Festival du livre : nous reconduisons une action que nous avons menée en 2017, qui permet d'organiser des animations autour de la lecture, mais aussi de proposer à la vente des livres de qualité avant les fêtes de Noël.

L'école récupère 20% des ventes sous forme de dotation de livres pour la BCD.

Nous allons organiser une réunion avec les parents volontaires afin de pouvoir organiser l'évènement.

- Temps festif de fin d'année 2024 :

Tous les enfants chantent pour leurs camarades dans le préau de l'école à 9h. Puis les cadeaux des classes sont ramassés au pied du sapin. (100 euros par classe sont alloués pour les achats des cadeaux)

Un goûter sera organisé par niveau.

-Spectacle de Noël :

La cie du Chameau va nous présenter son nouveau spectacle pour cette fin d'année (cf partie coop)

- Une journée est réservée au parc écologique pour un grand jeu et un pique-nique le mardi 24 juin 2024, de 9h30 à 15h30

- 1 animation scientifique est programmée pour mars avril : animation polydron avec la société PY.

- Temps festif de fin d'année :

Nous organiserons une exposition des travaux de l'année sur le thème du développement durable, thème sur lequel toutes les classes auront travaillé (air et recyclage pour les GS, eau pour les PS et MS). Le même jour, il y a aura les chorales, ainsi qu'une vente de boissons et de gâteaux)

5) Point sur les travaux et aménagements (qui ont eu lieu, en cours ou à venir)

- Aménagement de la grande cour

Les aménagements ont été réalisés (banc de l'amitié, bacs de culture, ganivelles, ...)

Seul manque le revêtement au sol sur l'espace des cerisiers. La couleur a été choisie mais le calendrier a pris un peu de retard.

- Protections des vitrages

Les films protecteurs ont finis d'être posés.

- Aménagements intérieurs (rampes, protections des radiateurs en fonte, ...)

Les rampes vont être changées en 2025, ce qui représente un budget de 10 000€

En ce qui concerne la protection des radiateurs en fonte, une solution alternative moins onéreuse est à l'étude

- Aménagements extérieurs (rampes vélo, changement des vitrines, boîte aux lettres pour FCPE, ...)

Des rampes à vélo vont être installées en 2025, ainsi que de nouvelles vitrines d'affichage.

La directrice a émis aussi le souhait d'avoir un auvent protecteur pour les poussettes devant l'école.

La boîte aux lettres FCPE sera quant à elle livrée en novembre.

7) Question des parents :

-ATSEMS : Quels sont les effectifs budgétés et réels pour cette rentrée 2024 ?

Mme Sasu affirme que nous avons 5,5 postes d'atsems sur l'école.

Nous avons cependant 1 atsem en congé longue durée non remplacée (1/2 poste) et une atsem en arrêt de travail qui elle, est remplacée la plupart du temps.

Mme Devigne et Guellil, atsems sur l'école, font le point sur la grève de la rentrée et sur les revendications qui ont été satisfaites. Les atsems ne s'occupent désormais plus du ménage du sol, qui est fait le soir par 2 agents municipaux.

Les atsems, emmènent les élèves au goûter, puis s'occupent du lavage du petit matériel , des tables et des chaises dans les classes.

-AESH : Comment aider les familles dont l'enfant a eu une notification AESH dans leurs démarches administratives pour sa prise en compte ?

Mme Giry souligne que la Présidente FCPE du val de marne a une réunion chaque mois avec l'académie pour faire le point sur les recrutements aesh non satisfaits et qu'il est donc important de faire remonter des données actualisées depuis les écoles. Un point sera donc fait régulièrement avec la directrice.

-REPAS/GOÛTER : Les livraisons sont-elles faites dans les délais, les quantités sont-elles respectées et suffisantes ?

M Diallo signale toujours un manque de réactivité et un temps de latence dans les livraisons.

La période avant les vacances de la Toussaint a été compliquée, car dans beaucoup de livraisons il manquait de la viande.

Depuis les vacances, les chiffres semblent mieux réajustés.

Cependant les quantités sont toujours aussi faibles, et la viande est de mauvaise qualité, ce qui est corroboré par les adultes présents qui mangent à la cantine.

Enfin, M Diallo signale les difficultés d'encadrement liées aux absences récurrentes des personnels et qui posent des problèmes de sécurité, le taux d'encadrement de 1 adulte pour 10 élèves étant loin d'être respecté.

Enfin, une enquête restauration émanant du conseil local de la Paix (FCPE) est menée auprès des familles via un lien QRcode ; l'information sera publiée sur le site de l'école par la Directrice et affichée sur le tableau du préau.

-MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE FCPE : Les Représentants de Parents d'élèves peuvent-ils, comme le prévoit le code de l'éducation, bénéficier d'un espace réservé pour organiser des réunions en dehors des horaires scolaire/périscolaire (après 19h) et/ou le samedi matin ?(Demande déjà formulée au dernier conseil d'école de juin 2024 et via courrier du 7 septembre 2024).

Mme Sasu apporte de nouveau la même réponse, à savoir que la réunion n'est pas possible sur l'école le samedi matin.

Néanmoins, elle invite les représentants FCPE à se rapprocher du service DLC pour obtenir une salle de réunion dans d'autres locaux municipaux, par exemple, l'espace Mouloudji.

FIN DU CONSEIL D'ECOLE A 20H15

Prochains conseils :

2^{ème} conseil : vendredi 4 avril 2025

3^{ème} conseil : jeudi 26 juin 2025